

2ème Comité de Pilotage
22/03/2018

Besançon

Stratégie de l'État en Région



Orientation 5 :

« Favoriser la compréhension des risques naturels, en particulier les risques d'inondations »

S. ELIZEON – Préfète du Territoire de Belfort
Préfète référente pour l'orientation 5 de la SER



GT 1 : sensibilisation des citoyens

L'ÉTAT GARANT

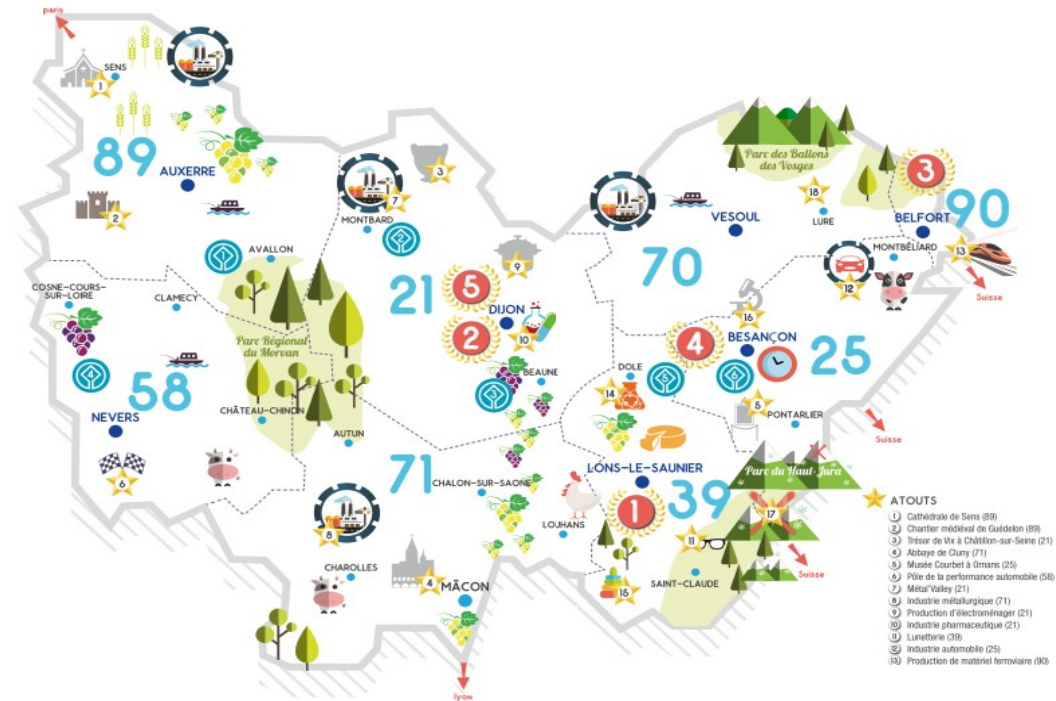
- #1 LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS ET FACILITER L'ACCÈS AU DROIT p.6
- #2 VALORISER LES PATRIMOINES HISTORIQUES ET CULTURELS AUPRÈS DES HABITANTS DES TERRITOIRES FRAGILES p.6
- #3 DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT POUR LA CITOYENNETÉ p.7
- #4 RENFORCER LA COORDINATION DES CONTRÔLES DANS LES ENTREPRISES ET GÉNÉRALISER LES BONNES PRATIQUES p.7
- #5 FAVORISER LA COMPRÉHENSION DES RISQUES NATURELS, EN PARTICULIER LES RISQUES D'INONDATION p.8
- #6 PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU DESTINÉE À LA POPULATION p.9
- #7 AMÉLIORER L'ALIMENTATION DES PUBLICS DÉFAVORISÉS p.9

L'ÉTAT FACILITATEUR

- #8 DÉVELOPPER LES EMPLOIS DE DEMAIN p.10
- #9 AMÉLIORER ET MODERNISER LES BONNES PRATIQUES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE p.10
- #10 AMÉLIORER L'EXEMPLARITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LEURS PRATIQUES TOUCHANT À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT p.11
- #11 RENFORCER LA COORDINATION POUR CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT p.11
- #12 CONFORTER L'APPUI AUX TERRITOIRES EN S'APPUYANT SUR L'EXPÉRIMENTATION p.12

L'ÉTAT EFFICACE

- #13 MODERNISER LE MANAGEMENT AU SEIN DES NOUVELLES DIRECTIONS RÉGIONALES p.13
- #14 RATIONALISER ET MUTUALISER POUR UNE EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT EN RÉGION p.13
- #15 CONCEVOIR UN PORTAIL DE LA CONNAISSANCE POUR LES PORTEURS DE PROJETS p.14



LA STRATÉGIE DE L'ÉTAT EN RÉGION : C'EST QUOI ?

Par lettre de mission adressée à chaque préfet de région, le 8 mars dernier, le Premier Ministre a demandé qu'une « stratégie de l'État en région » (SER) soit élaborée dans chaque région. La SER doit être un document de « format synthétique », avec « des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi ». Elle doit engager l'État en région pour les années 2016 et 2017 tout en donnant des perspectives bien au-delà.

Ce document doit tenir compte des directives nationales d'orientation (DNO) récemment actualisées. Conformément à la charte de la déconcentration, les DNO visent à fixer un nombre limité d'orientations afin de laisser au préfet de région les marges de manœuvre nécessaires pour adapter la mise en œuvre des politiques publiques aux réalités des territoires de la région et des besoins des usagers. Bien entendu, la SER est complémentaire des documents stratégiques existants au niveau régional dont, au premier chef, le contrat de plan Etat-Région.

Outre ces directives, Madame la Préfète de région a souhaité que la SER s'organise autour de quelques orientations renvoyant à des projets concrets dont les résultats doivent être tangibles dans les 18 mois à venir.

Orientation 5



- 1 fiche orientation

La démarche proposée consiste à :

- **mutualiser** à l'échelle régionale les réflexions et les outils de sensibilisation de la population et des acteurs du territoire à la problématique des inondations
- **impulser** des démarches innovantes conjuguant **information, éducation et concertation** : l'objectif visé est de rendre le citoyen acteur de la prévention
- **valoriser** par un plan de communication moderne et efficace les initiatives locales de sensibilisation contribuant à une plus grande résilience des territoires

- **Objectif** : favoriser une prise de conscience individuelle et l'engagement d'actions collectives



Objectifs de ce 2ème COPIL

- Examiner l'état d'avancement des actions programmées par les groupes de travail sur la période 2017-2018
- Exposer et prioriser les pistes d'actions envisagées à plus longue échéance
- Identifier les moyens techniques, humains et financiers mobilisables
- Préciser les modalités de valorisation de ces travaux (*plan de communication notamment*)



Les membres du comité de pilotage

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS

- Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté
- Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- Agglomération de Nevers
- EPTB Saône & Doubs
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)
- Syndicat Mixte Doubs-Loue
- Chambre d'Agriculture de l'Yonne
- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté

SERVICES DE L'ÉTAT

- DDT du Territoire de Belfort
- DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Rectorat de Besançon
- Université de Franche-Comté
- Laboratoire ThéMA (*Théoriser et Modéliser pour l'Aménagement*)



Merci à vous

Association des DDTs 21, 25 et 39 copilotes des groupes de travail